



23.07.2002 - 11:47 Uhr

**1er août: feux d'artifice oui, mais sans les sapeurs-pompiers!**



## **Danger d'incendie n° 1: le 1<sup>er</sup> Août**

**Allumez des feux d'artifice mais, de grâce, pas des granges, des forêts ou des maisons! Tenez le matériel hors de portée des enfants! Ne lancez les fusées qu'à partir de bouteilles ou tuyaux bien ancrés et tenez-vous à distance des bâtiments et des forêts! Ne fumez pas à proximité d'articles pyrotechniques! En cas de raté, attendre au moins 5 minutes, car il y a risque d'explosion à retardement. Lisez attentivement le mode d'emploi!**



**Cipi Centre d'information  
pour la prévention des incendies  
tél. 031 320 22 20, fax 031 320 22 99  
www.bfb-cipi.ch mail@bfb-cipi.ch**

Berne (ots) -

Voir image: [www.newsaktuell.ch/f/galerie.htx?type=obs](http://www.newsaktuell.ch/f/galerie.htx?type=obs)

Les fusées, volcans, pétards, allumettes de Bengale et autres feux d'artifice ont toujours un côté fascinant, d'où une consommation de plusieurs millions de francs à l'occasion du 1er août. En Suisse, les erreurs et imprudences commises avec les feux d'artifice sont chaque année à l'origine d'accidents graves et d'incendies. Ces derniers, au nombre de 250 environ, provoquent des dommages s'élevant à 3,5 millions de francs. Les enfants et les jeunes, surtout, ne sont souvent pas conscients du danger.

Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi et le Bureau suisse de prévention des accidents bpa émettent conjointement avec les fabricants et les distributeurs de feux d'artifice les recommandations suivantes pour l'emploi des feux d'artifice, afin que le plaisir soit parfait:

- Faites-vous conseiller sur la manipulation de chaque pièce d'artifice au moment de l'achat.
- Abstenez-vous totalement de fumer à proximité de pièces d'artifice, notamment près des stands de vente.
- Entreposez les pièces d'artifice en un lieu frais et sec. Veillez à ce que les enfants ne puissent pas y accéder.
- Lisez en temps utile les modes d'emploi - à la lumière du jour si possible. Respectez scrupuleusement les indications qui y figurent.
- Maintenez les pièces d'artifice hors de portée des petits enfants. Les enfants plus âgés doivent être instruits et surveillés.
- N'allumez pas de pièces d'artifice dans la foule.
- Protégez les bâtiments en fermant les fenêtres et en relevant les stores pare-soleil.
- N'allumez pas de pièces d'artifice aux abords de forêts et de champs de céréales en cas de forte sécheresse.
- Protégez des étincelles votre stock de pièces d'artifice sur la place de fête.
- Les petites fusées peuvent être tirées à partir d'une bouteille solidement fixée; celles plus grandes le seront à partir de bâtons ou de tubes de lancement. Le bâton de la fusée ne sera en aucun cas enfoncé dans le sol.
- En cas de raté, attendez au minimum cinq minutes avant de vous approcher de la pièce d'artifice. Ne tentez pas un deuxième allumage. Rapportez au point de vente la pièce qui n'a pas fonctionné.
- Les feux du 1er août doivent être surveillés jusqu'à ce qu'ils soient complètement éteints.

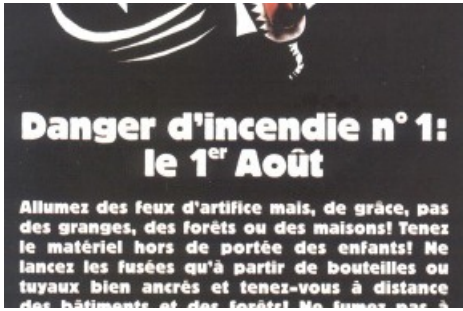
Vous pouvez commander le dépliant ou la feuille volante "feux d'artifice" au Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, case postale 8576, 3001 Berne.

Contact:

Cipi  
Case postale 8576  
3001 Berne  
Tél. +41/31/320'22'20  
Fax +41/31/320'22'99  
mailto: [mail@bfb-cipi.ch](mailto:mail@bfb-cipi.ch)

bpa  
Case postale  
3001 Berne  
Tél. +41/31/390'22'22  
Fax +41/31/390'22'30  
mailto: [info@bfu.ch](mailto:info@bfu.ch)

Medieninhalte



*Danger d'incendie n° 1: le 1er août*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100018812> abgerufen werden.